

CNAS Budgétaire du 26 janvier 2021 :

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

L'année 2021 débute malheureusement dans un contexte de crise sanitaire dont l'impact sur les Personnels poursuit une inexorable détérioration des conditions sociales.

Les annonces successives de suppression d'emplois dans le privé vont impacter sans nul doute les « ayants droits » des Agents de la Justice et mécaniquement le Budget des ménages.

Si l'on ajoute à cela la faiblesse des taux de rotation des logements sociaux (*le logement étant le premier poste de dépense des familles*), l'effet économique sur les Agents et notamment les plus jeunes va être significatif.

A l'image des années 2008 et 2011, l'Action Sociale du ministère de la Justice va devoir jouer réellement son rôle d'amortisseur social, avec certes un Budget en nette augmentation, mais une utilisation qui se doit d'être pragmatique et transparente !

Pour l'UNSa Justice, la question du logement doit clairement faire partie des priorités pour l'année 2021 !

Si certaines actions sont venues consolider le soutien aux Agents, comme le développement de logements temporaires, la signature de conventions avec des bailleurs sociaux ou encore, l'expérimentation du Prêt Bonifié immobilier, la mise en œuvre d'un plan d'ampleur annoncé par le secrétariat général doit être la priorité des priorités et surtout se formaliser sans attendre !

En premier lieu, **l'UNSa Justice** attend la généralisation du Prêt Bonifié Immobilier afin de permettre à TOUS les Agents de bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition de leur bien, leur permettant ainsi de se constituer un patrimoine.

Pour les Jeunes Agents (*et les moins jeunes*), la concrétisation d'une garantie locative immobilière (*GLI*) devient indispensable afin de garantir les loyers de nos Collègues et ainsi faciliter leur priorisation lors de leur candidature sur des logements dans le parc privé.

Plus largement, pour l'UNSa Justice, il est indispensable de mettre des moyens importants dans l'accompagnement des Agents... C'est ESSENTIEL !

Aujourd'hui, nos Collègues sortant des écoles ou arrivant en mobilité professionnelle sur la région Parisienne et les grandes métropoles, sont livrés à eux-mêmes...

A titre d'exemple, le DRHAS de Paris bénéficie de 4 emplois pour prendre en charge pas moins de 20 000 Agents. Ils n'orientent les Personnels que sur les réservations du ministère de la Justice alors même que les viviers de logements sont nombreux (*Parc propres des Bailleurs, Reliquats 5% Préfecture, reliquats 25 % Public prioritaire, Fond pour le Logement Intermédiaire, IN'LI, parcs privés, SRIAS, etc...*).

Au-delà de ce contexte extrêmement précaire, vient s'ajouter les délais pour nos Collègues afin d'obtenir une accréditation à BALAE (*Bourse aux Logements 5% Préfecture*) qui oscille entre 1 mois et 1 mois et demi, livrant ainsi les Agents au « système D », en s'appuyant sur leurs Collègues ou les contraignant à l'endettement.

Pour l'UNSa Justice, ce constat est accablant. C'est aussi pour cela qu'il est grand temps de siffler la fin de la récréation !

La digitalisation avec un portail permettant l'accès à l'ensemble des logements disponibles, quels que soient leur origine, intégrant un accompagnant pour CHAQUE AGENT, est désormais une URGENCE !

Sur un autre aspect, l'accord égalité Professionnelle Femme/Homme doit continuer à vivre en s'appuyant sur l'expertise du Conseil National d'Action Sociale en matière de garde d'enfant, accentuant ainsi la poursuite des réservations de berceaux.

Par ailleurs, l'UNSa Justice s'étonne que les éléments de simplification administrative relatifs au CESU Péricolaire ne soient toujours pas appliqués sur les formulaires 2021, alors même que ce point a été acté depuis la dernière plénière...

De plus, dans le cadre d'une **équité du CESU Horaires Atypiques et Péricolaires** entre région et territoire, l'UNSa Justice exige que le **niveau d'indexation de vie chère pouvant être différent d'un DOM à l'autre**, soit pris pour chaque département et territoire en lieu et place des 20 % forfaitaires, qui à titre d'exemple, font « pâle figure » comparés au 53 % du département de l'île de la Réunion.

La restauration, qui est le principal poste de dépense sur les crédits d'Action Sociale, nécessite pour 2021 une attention particulière, devant conjuguer simultanément un soutien économique aux Personnels mais aussi répondre aux exigences sanitaires.

L'UNSa justice tient à souligner favorablement le déploiement du plafonnement du reste à charge sur le prix des repas des Agents, dont le bénéfice est à noter pour les Personnels de catégorie C et B.

Toutefois, l'UNSa Justice s'interroge sur l'immobilisme chronique du DRHAS de Lille dans le cadre de l'expérimentation visant à développer des conventions auprès de structures au bénéfice de la restauration des Agents dans cette région.

Doit-on rappeler que depuis 10 ans, les Présidents des CRAS successifs portent sans relâche la politique restauration auprès du DRHAS avec pour résultat concret un encéphalogramme plat ?!...

... PITOYABLE !

Doit-on rappeler que l'audit de la restauration date de plus de 10 ans désormais ? !... Ce dernier avait alors mis en lumière que près d'un Agent sur trois était exclu de ces aides !...

... UN SCANDALE !

Doit-on aussi rappeler les engagements du secrétariat général envers les Personnels de la PJJ, majoritairement exclus de ces prestations. Près de 6 années se sont écoulées et toujours rien à l'horizon !...

... INACCEPTABLE !... C'est tout simplement une HONTE !...

Enfin, pour l'UNSa Justice, une réflexion doit s'ouvrir très rapidement sur les Séjours Jeunes et leur attractivité afin de permettre aux enfants de Personnels de bénéficier de nouvelles offres en cohérence avec leurs attentes dès la sortie de crise sanitaire.

Si nous saluons un budget en augmentation sensible, pour l'UNSa Justice, engagée dans une Action Sociale à destination de l'ensemble des Personnels et notamment de ceux qui vivent ou exercent dans des conditions précaires, il est hors de question que celui-ci soit l'arbre qui cache la forêt !... Alors avançons concrètement dans l'action !

Le 26 Janvier 2021
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET